Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 4 juillet 2013 17 h

Séance tenue le jeudi 4 juillet 2013 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES :

M. Laurent Blanchard, M. Richard Bélanger, Mme Susan Clarke, M. Robert Coutu, Mme Jane Cowell-Poitras, M. Francis Deroo, M. Benoit Dorais, M. Claude Dauphin, Mme Josée Duplessis, M. Christian G Dubois, M. Michel Hébert, représentant de la Ville de Dorval, M. Anthony Housefather, M. George McLeish, M. John W. Meaney, M. Luis Miranda, M. Lionel Perez, M. David Pollock, M. Gaëtan Primeau, M. Philippe Roy, Mme Janet Ryan, représentante de la Ville de Baie D'Urfé, M. William Steinberg, M. Alain Tassé, M. Peter F. Trent et M. Morris Trudeau, représentant de la Ville de Pointe-Claire

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. Jean-Marc Gibeau, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Peter Prassas, M. Marvin Rotrand et Mme Lyn Thériault

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* :

M. François William Croteau

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M^{e} Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

---

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période consacrée aux membres du conseil

2.01 – Commentaires des élus

Le président de l'assemblée appelle le point « Commentaires des élus »

Aucun élu ne désirant intervenir, le président de l'assemblée déclare la période de commentaires des membres du conseil close.

2.02 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 07.

CG13 0259

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 4 juillet 2013, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé

---

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

Aucun document n'est déposé

---

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé

---

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation »

Aucun document n'est déposé

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0260

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Cambli inc. pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal pour la somme maximale de 364 606,42 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0956;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la Loi, un contrat de gré à gré, à Groupe Cambli inc., fournisseur unique, pour la fourniture d'un camion de protection blindé tactique pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 364 606,42 $, taxes incluses, conformément au document joint au rapport du Directeur;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1134472003

CG13 0261

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour les travaux de réfection de la structure de chute de la 6e Avenue dans le Parc des Rapides - Dépense totale de 1 401 832,69 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5038-EC-4430 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0959;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 1 401 832,69 $, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de réfection de la structure de chute de la 6e Avenue dans le Parc des Rapides, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;

2 - d'octroyer à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 315 601,44 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5038-EC-4430;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1133334011

CG13 0262

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 1 492 123,82 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1535-AE (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0960;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 492 123,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1535-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1133334008

CG13 0263

Approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juillet 2013 par sa résolution CE13 1007;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014;

2 - d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 180 000 $ pour l'année 2013 et au montant de 4 100 000 $ pour l'année 2014;

3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1131715001

CG13 0264

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, pour une période de cinq ans à compter du 1er juillet 2013, pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0965;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc. des espaces au sol et sur une partie du toit d'un immeuble situé au 6600 Transcanadienne à Montréal, QC, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 2013 pour l'installation d'équipements de télécommunication pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer annuel total de 104 052,40 $, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1130785002

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0265

Accorder un contrat à Docu-Dépôt inc. pour le service d'entreposage de documents semi-actifs, pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 714 777,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12881 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0970;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'accorder à Docu-Dépôt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, pour une période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 714 777,54$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12881 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1134145001

CG13 0266

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 950 192,99 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10083 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0971;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 950 192,99 $, taxes incluses, pour l'installation d'un groupe motopompe d'une capacité de 80 MGI/jour pour l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 921 649,30 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10083;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Janet Ryan
M. Morris Trudeau

20.07 1136281001

CG13 0267

Approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Ville-Marie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2013 par sa résolution CE13 0972;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Société de développement économique Ville-Marie, pour les années 2012-2013 à 2014-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1130154002

CG13 0268

Avis de motion - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Gaëtan Primeau de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 198 061 du cadastre du Québec », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1130049005

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG13 0269

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 $ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne no 75, dans l'arrondissement d'Outremont

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 $ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne no 75, dans l'arrondissement d'Outremont a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2013 par sa résolution CE13 0838;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 000 000 $ afin de financer les travaux de démolition et reconstruction de la caserne n° 75 dans l'arrondissement d'Outremont », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1134476001

Règlement RCG 13-013

CG13 0270

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2013 par sa résolution CE13 0903;

Il est proposé par M. Gaëtan Primeau

appuyé par Mme Josée Duplessis

Et résolu :

1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

2 - de prendre note qu'aucune condition ou modalité n'est prévue au règlement afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1131368003

Règlement RCG 13-014

CG13 0271

Nomination au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et recommandation au conseil de la CMM quant à une désignation au comité exécutif de la CMM

Il est proposé par M. Laurent Blanchard

appuyé par M. Gaëtan Primeau

Et résolu :

de nommer M. Claude Dauphin au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de recommander à ce conseil de désigner M. Claude Dauphin au comité exécutif de la CMM.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 17 h 12, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Luis Miranda	Yves Saindon
Président de l'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Laurent Blanchard
Maire